

A retourner avant le 31.01.2024 à

Groupe Mutuel
E & P – Decsal
Rue des Cèdres 5
1919 Martigny

Tous les champs grisés sont obligatoires

Assurance indemnité journalière en cas de maladie

Déclaration des masses salariales assurées 2023

Période du 01.01.2023 au 31.12.2023

Preneur d'assurance / Partenaire n°

Contrat n° / IDE n°

Cercle des assurés

Lieu du risque

PROMERKA SA / 4337345

2151179 / CHE-204.944.906

00 - Tout le personnel

Promerka SA

Hommes

206'275

Femmes

258'921

Masses salariales assurées 2023*

Effectif du personnel 2023

(1 correspond à 12 mois, 0,5 pour 6 mois)

2

4



Lieu et date

Romanel, 18.12.2023

Le preneur d'assurance (timbre et signature)

PROMERKA SA

Chemin de Coussen 23

1032 Romanel-sur-Lausanne

16 41 01 21 633 79 19

La personne sousignée confirme que les montants indiqués ci-dessus correspondent à ceux figurant dans les livres de salaire de la comptabilité et que les instructions de ce formulaire en ligne ont été observées.

Personne de contact

(Prénom / Nom / N° de téléphone / adresse e-mail)

Sandra Schmid, 021 633 7918
sandra.schmid@promeke.com

*Le salaire soumis aux cotisations AVS constitue la base de calcul. Des différences peuvent survenir par rapport aux conditions générales en vigueur ou en cas d'existence de conditions particulières (salaire maximum, apprenti(e), personnes en âge AVS etc). Afin de vous aider dans cet exercice, une feuille de calcul automatisée est disponible sous : www.groupermute.ch/decsal. Nous nous réservons le droit de vous réclamer le décompte AVS.

Swissdec: Demande de profil ELM

Je souhaite annoncer mes masses salariales 2024 via Swissdec

OUI NON

Coordonnées bancaires (pour tout éventuel remboursement)

Nom et prénom du titulaire:

PROMERKA SA

Auprès de:

Raiffeisen Schweiz

N° compte/IBAN:

CH2580808008262093188